

Ville de BRUXELLES
Monsieur G. MICHIELS
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6

B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 81B/12 (corr. Mme M. Desreumaux)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2313/s.526
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Bois Sauvage, 13.
Transformation de l'immeuble en trois logements.

Suite à votre courrier du 20 septembre 2012 sous référence, réceptionné le 21 septembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 3 octobre 2012.

La maison, qui date d'avant 1932, se situe à proximité immédiate de la Cathédrale Saints-Michel et Gudule. Elle figure également à l'inventaire du patrimoine monumental du pentagone de Bruxelles.

La demande vise la transformation de la maison afin d'y aménager trois logements.

Le projet prévoit notamment le remplacement à l'identique de la toiture, la réouverture de quatre baies en façade avant et la pose de garde-corps identiques à ceux des baies existantes.

Ces interventions n'auront pas d'impact patrimonial sur la Cathédrale et contribueront à améliorer la situation existante de la maison. Elles n'appellent donc pas de remarque de la part de la C.R.M.S.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke et M. Ph. Piéreuse et par mail Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre.

- A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).